



**Commune de Fillière**

300 rue des Fleuries  
Thorens-Glières  
74570 FILLIÈRE  
TEL. 04 50 22 82 32  
accueil@commune-filliere.fr

## ■ Arrêté municipal

### N°A-TEMP-2026-163

PORTANT REGLEMENTATION DE LA  
CIRCULATION

Route de l'Eau-Vive

SAINT-MARTIN BELLEVUE

#### **LE MAIRE DE FILLIÈRE,**

Vu la loi n° 82-213 en date du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi 2004-809 en date du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L 2213-6 relatifs aux pouvoirs de police du maire dans l'agglomération pour toute catégorie de voie,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son livre IV relatif à la voirie communale,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R110.1, R110.2, R325 et suivants, R411.1 à R411.8 et R411.25 à R411.28,

Vu l'arrêté ministériel en date du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,

Vu l'arrêté municipal n°A-TEMP-2025-419 du 09/12/2025 portant réglementation provisoire de la circulation sur la route de l'Eau-Vive, commune de FILLIERE, pour exécution de travaux de réseaux,

CONSIDERANT que ces travaux n'étant pas achevés, il est nécessaire de prolonger la réglementation, CONSIDERANT la demande à cet effet présentée le 27 avril 2026 par l'entreprise Mithieux,

### **ARRÊTE**

#### **Article 1 :**

La réglementation provisoire de circulation instaurée par l'arrêté A-TEMP-2025-419 sur la route de l'Eau-Vive est prolongée jusqu'au 15 mai 2026

#### **Article 2 :**

Les stipulations de l'arrêt susvisé sont également prolongées et applicables.

#### **Article 3 :**

Les dispositions du présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait à Fillière,  
Le Maire,  
Christian ANSELME